

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze juillet deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/07/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement de Paul DUCHEZ), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Isabelle LEON (en remplacement de Edith LERENARD), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Patrick DESCHARLES), Laurence SAGE (en remplacement de Henri PALA), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Catherine GAUTHIER) .

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, François ENGELIBERT, Dominique GILLES, Nadine MAGY, Emmanuel POISSON, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-108 : TOURISME – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE MONTS ET BARRAGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n°2008 – 111 créant l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que le Syndicat Monts et Barrages propose une convention, aux gestionnaires des offices de tourisme présents sur le territoire Monts et Barrages, pour permettre une mise en réseau des moyens humains et matériels. Monsieur le Président précise que cette mise en réseau permet d'affecter, à chaque office de tourisme, des missions particulières pour la promotion et la valorisation du territoire Monts et Barrages. Ce sont les agents communautaires qui réalisent les missions attribuées.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la convention jointe en annexe de la présente délibération,

Autorise Monsieur le Président à signer cette dernière.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 13 juillet 2012

Certifié exécutoire

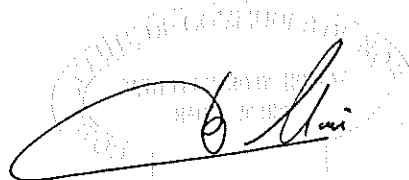
Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. LEBLOIS', is written over a faint circular official stamp. The stamp contains text that is mostly illegible but appears to be the name of the community.

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : TOURISME - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE MONTS ET BARRAGES

Date de transmission de l'acte : 13/07/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 13/07/2012

Numéro de l'acte : 2012-108 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120713-2012-108-DE

Date de décision : 13/07/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

**CONVENTION
PORTANT SUR LE TRAVAIL EN RESEAU
DES OFFICES DE TOURIME DU PAYS
ET LE PAYS MONTS ET BARRAGES
ANNÉE 2012**

PRÉAMBULE

L'étude « Tourisme » menée en 2004 par le Syndicat mixte Monts et Barrages présente l'état des lieux de l'activité touristique et les différents enjeux auxquels le territoire devra faire face à l'avenir. Elle définit les orientations du projet de développement touristique du Pays et la stratégie mise en œuvre. Certaines actions concrètes font l'objet d'engagement financier dans le cadre de la Convention Territoriale 2011-2013 avec les partenaires financiers.

L'organisation des missions des Offices de Tourisme du Pays a fait l'objet d'une réflexion particulière et s'est traduite par l'amorce d'un travail en réseau plus approfondi avec des missions à l'échelle du Pays définies pour chaque Office.

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE MONTS ET BARRAGES

Dont le siège est Le Château 87460 BUJALEUF,
Représenté par son Président, **Monsieur Hervé VALADAS**

ET

L'OFFICE DE TOURISME DE BRIANCE-COMBADE

Dont le siège est 19, place Eugène Degrassat 87130 CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT,
Représenté par sa Présidente, **Madame Sylvie ERHART**

L'OFFICE DE TOURISME D'EYMOUTIERS

Dont le siège est 17, avenue de la Paix 87120 Eymoutiers,
Représenté par sa Présidente, **Madame Mélanie PLAZANET**

L'OFFICE DE TOURISME DE NOBLAT

Dont le siège est Place du Champ de Mars 87400 ST-LÉONARD DE NOBLAT, Représenté par son Président, **Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

L'OFFICE DE TOURISME DE PEYRAT-LE-CHÂTEAU

Dont le siège est 1, rue du Lac 87470 PEYRAT-LE-CHÂTEAU,
Représenté par sa Présidente, **Madame France HERBERT**

OBJET :

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs des Offices de Tourisme de Briance-Combade, Eymoutiers, Noblat et Peyrat-le-Château et du Syndicat mixte Monts et Barrages dans le cadre d'un travail en réseau. Les missions définies sont réalisées à l'échelle du Pays Monts et Barrages.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Engagement de l'Office de Tourisme Briançonnais-Combadon

Mission accueil information

- L'Office de Tourisme Briançonnais-Combadon s'engage à recueillir les informations relatives au calendrier des animations sur le territoire communautaire et à les transmettre aux Offices de Tourisme de Noblat et d'Eymoutiers pour saisie dans la base de données. IL s'engage à vérifier les informations de la base de données concernant les restaurants et services relevant d'une saisie par les Offices de Tourisme et à transmettre les mises à jour aux Offices de Tourisme de Noblat et Eymoutiers
- L'Office de Tourisme Briançonnais-Combadon s'engage à participer à la relecture du calendrier des animations.
- L'Office de Tourisme Briançonnais-Combadon s'engage à diffuser les documents touristiques sur l'ensemble du territoire communautaire, auprès des prestataires touristiques, communes et tout autre lieu qu'il juge opportun.
- L'Office de Tourisme Briançonnais-Combadon participera aux sessions de formation organisées, sur l'utilisation de la base de données LEI.
- L'Office de Tourisme Briançonnais-Combadon s'engage à participer à la réalisation du cahier technique pour les prestataires.

Mission développement de la filière pleine nature

- L'Office de Tourisme Briançonnais-Combadon s'engage à développer de nouveaux thèmes de randonnée accompagnée.
 - L'Office de Tourisme Briançonnais-Combadon s'engage à réaliser le calendrier des sorties et prestations de randonnée sur l'année 2012.
 - L'Office de Tourisme Briançonnais-Combadon participera à des actions de promotion : salon de la randonnée à Eguzon.
 - L'Office de Tourisme Briançonnais-Combadon participera aux réunions techniques dans le cadre de la mise en œuvre de l'étude diagnostic sur les sports de nature (DTA).
 - L'Office de Tourisme Briançonnais-Combadon initiera une réflexion sur la création de produits touristiques randonnée (produits week-end pour les individuels et journées groupes). Il travaillera à la constitution d'un fichier client pour les groupes. Il travaillera sur la qualification de l'offre Randonnée, selon les types de clientèles : famille, groupe, handicap, etc.
- Cette mission est assurée conjointement avec l'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château.

Article 2 : Engagement de l'Office de Tourisme d'Eymoutiers

Mission accueil information

- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à recueillir les informations relatives à l'élaboration du calendrier des animations sur les communes d'Eymoutiers, Augne, Bujaleuf, Cheissoux, Doms, Rempnat, St Julien-le-Petit, St-Amand-le-Petit, Ste-Anne-St-Priest. Il s'engage à saisir les informations dans la base de données pour l'ensemble des communes situées dans le PNR Millevaches sauf Peyrat-le-Château, Beaumont du Lac et Nedde.
- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à participer à la relecture du calendrier des animations et à assurer le suivi de l'édition avec l'OT de Noblat.
- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à participer à la réalisation du cahier technique pour les prestataires.
- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à participer à la qualification des fiches contenues dans la base de données (hors fiches animation)
- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à diffuser les documents touristiques sur l'ensemble du canton d'Eymoutiers sauf Peyrat-le-Château, Beaumont du Lac et Nedde, auprès des prestataires touristiques, communes et tout autre lieu qu'il juge opportun.
- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers participera aux sessions de formation organisées, sur l'utilisation de la base de données LEI.

Mission animation du réseau d'acteurs

- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à continuer le travail de création de produits individuels sur l'offre du Pays et en partenariat avec le CDT de la Haute-Vienne.
- Il s'engage à initier un travail de qualification des offres à destination des « groupes adultes »
- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à animer le groupe de travail sur l'offre jeunes, à promouvoir l'offre de prestations à destination de groupes enfants en réalisant un document spécifique et en constituant des fichiers de diffusion de ce document.
- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à animer et assurer le suivi de sensibilisation auprès des prestataires du label « Tourisme et Handicaps ».
- Il participera aux réunions techniques du Groupe de travail DTA.

Article 3 : Engagement de l'Office de Tourisme de Noblat

Mission accueil information :

- L'Office de Tourisme de Noblat s'engage à recueillir les informations relatives à l'élaboration du calendrier des animations sur le territoire communautaire et la commune de Moissannes. Il s'engage à saisir les informations dans la base de données pour l'ensemble des communes du Pays Monts et Barrages situées hors PNR Millevaches (16).
- L'Office de Tourisme de Noblat s'engage à participer à la relecture du calendrier des animations et à assurer le suivi de l'édition avec l'OT d'Eymoutiers.
- L'Office de Tourisme de Noblat s'engage à diffuser les documents touristiques sur l'ensemble du territoire communautaire, auprès des prestataires touristiques, communes et tout autre lieu qu'il juge opportun.
- L'Office de Tourisme de Noblat s'engage à coordonner, participer à la réalisation et diffuser le cahier technique pour les prestataires.
- L'Office de Tourisme de Noblat s'engage à participer à la qualification des fiches contenues dans la base de données (hors fiches animation)

Article 4 : Engagement de l'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château

Mission accueil information :

- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château participera aux sessions de formation organisées, sur l'utilisation de la base de données LEI.
- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château s'engage à participer à la relecture du calendrier des animations.
- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château s'engage à diffuser les documents touristiques sur l'ensemble des 3 communes de Peyrat-le-Château, Beaumont du Lac et Nedde, auprès des prestataires touristiques, communes et tout autre lieu qu'il juge opportun.
- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château s'engage à participer à la réalisation du cahier technique pour les prestataires.

Mission développement de la filière pleine nature

- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château s'engage à développer de nouveaux thèmes de randonnée accompagnée.
- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château s'engage à réaliser le calendrier des sorties et prestations de randonnée sur l'année 2012.
- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château participera à des actions de promotion : salon de la randonnée à Eguzon.
- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château participera aux réunions techniques dans le cadre de la mise en œuvre de l'étude diagnostic sur les sports de nature (DTA).
- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château initiera une réflexion sur la création de produits touristiques randonnée (produits week-end pour les individuels et journées groupes). Il travaillera à la constitution d'un fichier client pour les produits groupes. Il travaillera sur la qualification de l'offre Randonnée, selon les types de clientèles : famille, groupe, handicap, etc.

Cette mission est assurée conjointement avec l'Office de Tourisme Briançonnais et Combade

Article 5 : Engagement du Syndicat mixte Monts et Barrages

Mission accueil information :

- Le Syndicat mixte Monts et Barrages s'engage à coordonner la réalisation des documents et à financer les éditions. La répartition entre OT sera la suivante :

Répartition de la documentation par OT du Pays Monts et Barrages

	carte du Pays 25 cartons de 400 exemplaires/paq uets de 50 expl	calendrier Folres et Marchés paquets de 200	calendrier animation cartons de 200/paquets de 25
Nombre total de documents imprimés	10 000	5 000	15 000
OT Briançonnais et Combade	1500	500	2 000
OT Eymoutiers	2100	1300	4 200
OT Noblat	2000	1100	3 300
OT Peyrat le Château	2000	1100	3 300
BAD Haute-Vienne	1500	400	634
BAD Creuse	200	50	300
BAD Corrèze	150	50	200
cahier des vacances	50	347	347
Pays	250	100	450
Total	9750	4947	14 731

- Le Syndicat mixte Monts et Barrages s'engage à fournir les moyens nécessaires à la réalisation du cahier technique.

Mission développement de la filière pleine nature :

- Le Syndicat mixte Monts et Barrages s'engage à coordonner la réalisation du calendrier des balades et randonnées (version Internet) et à le mettre en ligne sur le site Internet du Pays.

- Le Syndicat mixte Monts et Barrages s'engage à fournir aux Offices de Tourisme tous les moyens nécessaires aux envois de documents pour les missions ci-dessus (enveloppes, timbres, papier).

Mission Promotion

- Il s'engage à prendre en charge les frais d'inscription, de transport, de repas et d'hébergement des Offices de Tourisme participant à ces opérations de promotion. Chaque Office de Tourisme participant devra adresser une facture avec les justificatifs nécessaires au remboursement.

Mission animation du réseau d'acteurs

- Le Syndicat mixte Monts et Barrages s'engage à fournir les moyens nécessaires à l'envoi de convocations et documents (enveloppes, timbres, papier) et aux déplacements liés à cette mission (facture à adresser au syndicat avec les justificatifs nécessaires au remboursement).

- Le syndicat mixte Monts et Barrages s'engage à apporter les moyens techniques pour la réalisation du document de l'offre groupe/jeunes (conception et édition du document, le cas échéant).

Réactualisation des missions :

En 2011, l'ensemble des offices de Tourisme et le Syndicat Mixte Monts et Barrages ont participé à une réactualisation des missions « Pays ». Ce travail devra être poursuivi en 2012 pour aboutir à des propositions d'actions.

Article 6 : Bilan

Un bilan partagé devra être réalisé en fin d'année afin d'évaluer ce travail en réseau, d'analyser les difficultés rencontrées et le cas échéant, de définir les nouveaux outils à mettre en œuvre pour l'année suivante. Le bilan global du travail en réseau est joint en annexe.

Article 7 : Durée

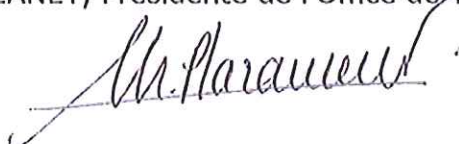
La présente convention est conclue pour l'année 2012.

Fait à Bujaleuf, le 14 juin 2012

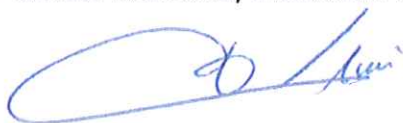
Madame Sylvie ERHART, Présidente de l'Office de Tourisme Briançonnais



Madame Mélanie PLAZANET, Présidente de l'Office de Tourisme d'Eymoutiers



Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président de l'Office de Tourisme de Noblat



Madame France HERBERT, Présidente de l'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château



Monsieur Hervé VALADAS, Président du Syndicat mixte Monts et Barrages

